

Une opération sur
tout le territoire
de la commune



- ✓ Un interlocuteur unique pour toutes les aides publiques.
- ✓ Un accompagnement 100% personnalisé et gratuit pris en charge directement par votre agglo La Cali.



Bénéficiez de subventions pour
renover votre logement, votre façade
et votre vitrine commerciale
à Coutras



Un périmètre recentré pour
l'opération façade

Une équipe d'experts d'URBANiS, conseil en habitat, urbanisme et réhabilitation vous soutient dans vos démarches techniques, administratives et financières.

Plus d'infos

☎ 05 24 24 23 84



☎ Contactez-nous
05 24 24 23 84

OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
DÉCEMBRE 2018 > DÉCEMBRE 2023



Des aides exceptionnelles pour vous aider à financer vos projets



Vous êtes *propriétaire occupant*

C'est votre résidence principale et vous vous engagez à occuper le logement pendant 6 ans (sauf cas de force majeure).

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement, réaliser des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation pour le maintien à domicile ?

Vous pouvez bénéficier d'aides allant de **45% à 80%** du montant HT des travaux, **plafonnés à 20 000 € ou 50 000 € selon votre niveau de ressources et le type de travaux.**

Vous êtes *propriétaire bailleur*

C'est votre patrimoine et vous vous engagez à le louer à des ménages sous condition de ressources pour une durée de 9 à 12 ans.

Valorisez votre patrimoine grâce à des subventions et des déductions fiscales, facilitez sa mise en location et offrez un meilleur confort de vie à vos locataires !

Vous envisagez des travaux d'économie d'énergie, la remise aux normes ou la réfection complète d'un logement.

Vous pouvez bénéficier d'aides pouvant aller de **30% à 50%** du montant HT des travaux, **plafonnés à 750 € ou 1 000 € par m² selon le type de loyer et la dégradation du logement.**



Vous souhaitez réaliser des *travaux d'économie d'énergie*

- Isolation des combles, murs et planchers
- Changement de menuiseries
- Installation d'une ventilation
- Remplacement d'un système de chauffage

Vous vous engagez à atteindre un gain énergétique de **25%** pour les propriétaires occupants et **35%** pour les propriétaires bailleurs.

Vous envisagez *des travaux d'adaptation à la perte de mobilité* lié à un handicap ou au vieillissement

- Aménagement d'une salle de bain (douche à l'italienne, siège de douche, carrelage anti-dérapant, WC, ...)
- Pose de barres d'appui
- Création d'un plan incliné
- Installation d'un monte-escalier
- Réhausse des prises électriques, ...



Un rapport d'adaptation sera nécessaire et sera réalisé soit par un ergothérapeute, soit par l'opérateur URBANiS en fonction du degré de perte d'autonomie.

Opération de *rénovation de façades*

Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville, la commune de Coutras accompagne cette opération par des projets sur l'espace public, l'amélioration du patrimoine ancien de la communauté et la mise en place d'une opération de rénovation des façades.



Vous êtes un propriétaire *occupant ou bailleur*

Vous souhaitez embellir votre façade.

Vous pouvez bénéficier d'aides allant jusqu'à **30%** du montant HT des travaux sous conditions.

Vous êtes un commerçant, *propriétaire ou bailleur*

Vous souhaitez embellir votre façade.

Vous pouvez bénéficier d'aides allant jusqu'à **30%** du montant HT des travaux sous conditions.

Vous pouvez refaire votre devanture commerciale (vitrine, enseigne...)
Vous pouvez réaliser un trompe l'œil sur votre vitrine.

Vous pouvez bénéficier d'aides allant jusqu'à **50%** du montant HT des travaux sous conditions.



VILLE DE
COUTRAS

Les principales

conditions à respecter

- Faire réaliser des travaux par des professionnels du bâtiment
- Avoir les autorisations d'urbanisme de la Ville et de l'Architecte des bâtiments de France

- Le logement doit avoir plus de 15 ans
- Attendre le dépôt du dossier de demande de subventions pour commencer les travaux